

MM.

Comtois
Corriveau
Crouse
Cullen
Danson
Deachman
Deakon
Dinsdale
Downey
Faulkner
Forget
Forrestall
Foster
Francis
Gauthier
Gibson
Gillespie
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guilbault
Hales
Harkness
Hogarth
Hopkins
Howard
(Okanagan Boundary)
Howe
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Jerome
Kaplan
Lachance
Laing
(Vancouver-Sud)
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lang (Saskatoon-
Humboldt)
Langlois
Laniel
Lefebvre
Lessard (LaSalle)
Lessard
(Lac-Saint-Jean)
Lundrigan
MacEachen
MacGuigan
MacInnis (Cape
Breton-East Richmond)
Mackasey
MacKay

MM.

MacLean
Macquarrie
McBride
McCleave
McCutcheon
McGrath
McIlraith
McKinley
McNulty
McQuaid
Mahoney
Major
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Monteith
Morison
Muir
Nielsen
O'Connell
Olson
Orange
Osler
Paproski
Perrault
Portelance
Pringle
Prud'homme
Reid
Richard
Ritchie
Roberts
Rock
Rodrigue
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Ryan
Sharp
Smith
(Northumberland-
Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Stanbury
Stanfield
Stewart (Cochrane)
Stewart
(Okanagan-Kootenay)
St. Pierre
Trudeau
Turner (London-Est)
Turner (Ottawa-Carleton)
Walker
Whelan
Whiting—118.

• (4.50 p.m.)

M. J. H. Horner (Crowfoot): Je prends la parole pour appuyer l'amendement à la motion relative au bill C-244 proposée par le député de Skeena (M. Howard).

D'abord, je suis d'accord avec le député de York-Sud (M. Lewis), qui a nettement indiqué son impression qu'il existait une entente entre le ministre comptable de la Commission canadienne du blé et les ministres de l'Agriculture des trois provinces des Prairies. C'est évident, comme en fait foi la page 8368 du numéro du 1^{er} octobre du hantsard, à la rubrique des travaux de la Chambre. Le député de Sudbury (M. Jerome) disait:

Hier, le leader du gouvernement à la Chambre a annoncé qu'on reprendrait l'étude du bill C-244 lundi. Les députés savent, je crois, que le ministre fédéral de l'Agriculture et ses homologues de l'Ouest poursuivent actuellement des entretiens. Je signale à la Chambre que ces discussions pourraient fort bien ne pas être terminées. Dans ce cas-là, nous poursuivrons l'examen de la mesure à l'étude au lieu de mettre en délibération le bill sur l'agriculture. Le leader du gouvernement à la Chambre préviendra les leaders des partis de l'opposition au plus tôt lundi.

On se rend compte ainsi qu'il y avait eu entente. Il est regrettable que les accords ne signifient rien pour le gouvernement ou les ministres fédéraux. Je croyais auparavant que cela ne s'appliquait qu'au ministre de l'Agriculture (M. Olson) lorsqu'il avait renié l'accord qu'il avait conclu avec les éleveurs de bestiaux dans l'Ouest du Canada, mais nous constatons maintenant que le ministre chargé de la Commission du blé fait peu de cas de l'accord qu'il a conclu avec les trois ministres de l'Agriculture dans l'Ouest du Canada.

L'hon. M. Lang: C'est absurde!

M. Horner: On voit alors que d'après le libellé de ce projet de loi, les Canadiens doivent se fier au gouvernement auquel en réalité on ne peut vraiment pas faire confiance. Comme c'est un fait établi, il serait sage, je suppose, que le gouvernement déclenche des élections, afin que la population puisse lui renouveler sa confiance ou en choisir un autre.

La formule qui nous est présentée prend 1970 comme année d'indexation, année à laquelle il faut relier les frais de production. Pour utiliser cette année comme année de base pour établir le revenu agricole net aux fins d'un programme de stabilisation, il faut établir le niveau du revenu agricole net. Dans sa forme actuelle, le bill prévoit en réalité une assurance qui protège la mise en marché des céréales, et non pas une assurance sur l'habileté du cultivateur à produire ou à vendre. C'est une garantie de commercialisation à laquelle on demande aux cultivateurs de cotiser 2 p. 100. Ce régime a-t-il donné de bons résultats? En Saskatchewan, en 1966, lorsqu'on a inauguré le programme, le revenu agricole net s'est établi à 580 millions de dollars environ. En 1970, il n'a atteint que 194 millions de dollars. On a donc une idée du niveau qui servira de base au programme de stabilisation du revenu. Il sera basé sur un revenu décroissant de 1966 à 1970, soit un niveau excessivement bas. Le ministre de l'Agriculture sait fort bien quels seront les effets des années maigres sur le bill.

Voici ce qu'il en disait le mercredi 2 juin, d'après le compte rendu du comité, fascicule n° 55:

Le programme de stabilisation est destiné à remplir les très profondes vallées qui peuvent se produire lorsqu'une mauvaise année suit certaines bonnes années.

J'insiste sur ces mots. Nous avons subi une série de mauvaises années depuis 1966. Comment le bill sur la stabilisation pourra-t-il combler les écarts?

Une voix: Il n'y a eu que de mauvaises années.

M. Horner: A la page 4 du fascicule n° 55, le ministre poursuit en disant:

Il ne réduit pas les bonnes années; sauf en ce qui concerne la contribution des producteurs de 2 p. 100, une année pourrait être aussi bonne que les ventes qui se produiraient réellement. Nous devons insister sur les ventes et nous sommes très optimistes qu'avec les efforts continus vers les ventes nous pouvons envisager un total toujours croissant des recettes brutes provenant des grains dans la région des Prairies.

Si on commence avec des recettes brutes faibles mais qu'on espère une augmentation constante de ces recettes, quand les cultivateurs toucheront-ils les 35 millions de dollars que le premier ministre (M. Trudeau) leur a promis à la télévision pour cette année, l'an prochain et ainsi de suite? Le ministre chargé de la Commission du blé comprend le programme. Le gouvernement cherche à ne pas verser d'argent aux cultivateurs de l'Ouest.

Qu'a-t-il payé en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé? Jetez un regard sur le fascicule 58 du compte